

COMMENT PRENDRE MON TRAITEMENT ?

◆ Ce médicament a une action prolongée, c'est-à-dire **qu' une seule prise** est efficace durant **12 heures**. C'est pourquoi vous devez prendre votre comprimé matin et soir uniquement et de préférence à la même heure.
Par exemple : à 8h00 et à 20h00

◆ En cas de difficultés à avaler, si votre médicament se présente sous forme de gélule, vous pouvez ouvrir celle-ci et la mélanger à un aliment semi solide (purée, confiture, yaourt).
Ne pas écraser les comprimés.

PUIS-JE PRENDRE UN AUTRE ANTALGIQUE DANS LA JOURNEE ?

◆ Ces médicaments peuvent s'associer à d'autres anti-douleurs, ce qui améliore le soulagement.

◆ Toutefois, certains traitements ne doivent pas être associés à la morphine. En cas de doute, adressez-vous à votre médecin ou à votre pharmacien.

◆ En cas de douleurs malgré votre traitement, des « doses de secours » de morphine (ou dérivé morphinique) à effet immédiat (30 minutes en moyenne) peuvent vous avoir été prescrites.

Il peut s'agir de l'un des médicaments suivants : Actiskenan®, Sevredol®, Oxynorm®, Oramorph®.

◆ Si vous prenez plus de 3 doses par jour, consulter votre médecin.

QUELS SONT LES INCONVENIENTS DE MON TRAITEMENT ?

Quelques effets secondaires peuvent vous gêner :

◆ **Constipation** : inévitable et à surveiller.
Boire régulièrement eau et jus de fruits, manger des pruneaux.

Favoriser l'exercice physique.

Bien prendre le traitement laxatif prescrit.

◆ **Sensation de bouche sèche** : peut être diminuée en buvant régulièrement, en suçant des bonbons ou glaçons, en humidifiant la bouche à l'aide d'un brumisateur d'eau minérale, par la réalisation de soins de bouche et en lubrifiant vos lèvres.

◆ **Nausées** : possibles au début du traitement, elles disparaissent au bout de quelques jours.

◆ **Somnolence** : peut survenir en début de traitement, il s'agit parfois d'une récupération de retard de sommeil.

VIE QUOTIDIENNE

◆ ATTENTION !!

Alcool + Dérivés Morphiniques = DANGER

◆ La conduite automobile est fortement déconseillée.

◆ Ne pas laisser à la portée des enfants.

QUAND ALERTER MON MEDECIN ?

◆ En cas de douleurs persistantes, afin de réajuster si nécessaire votre traitement.

◆ En cas de constipation persistante (supérieure à trois jours).

◆ En cas de somnolence persistante ou inhabituelle.

◆ En cas d'hallucinations ou de cauchemars.

Le médecin et les infirmières sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions : N'HESITEZ PAS !!!

-6/6-

SKENAN®
(sulfate de morphine)

SOPHIDONE®
(hydromorphone)

OXYCONTIN®
(oxycodone)

QUESTIONS REPONSES

Votre médecin vous a prescrit l'un de ces antalgiques* afin de soulager vos douleurs. Ce médicament fait partie de la classe des morphiniques.

« C'est l'intensité de votre douleur et non pas la gravité de la maladie qui justifie la prescription de morphine ou de dérivés morphiniques. »

Bien prescrite et bien utilisée, elle n'entraîne pas de dépendance, ni de toxicomanie.

** antalgique : médicament destiné à traiter la douleur*

- 1/6 -

- 5/6 -